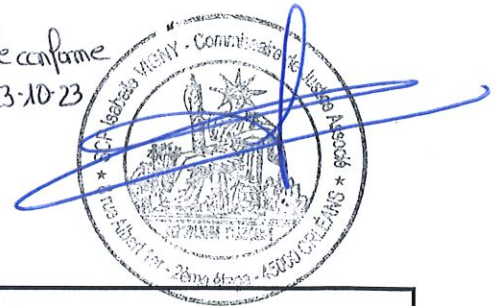


Copie certifiée conforme
à l'original le 23-10-23



PROCES VERBAL DE CONSTAT

1953450

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE CINQ SEPTEMBRE

A la demande de la **Société Anonyme HOIST FINANCE AB** dont le siège social est situé à box 7848-10399 STOCKHOLM, Suède, immatriculée au RCS de Stockholm sous le n°556012-8489, représenté par son directeur général y domicilié de droit audit siège en cette qualité et agissant en France par le biais de sa succursale HOIST FINANCE AB, sis 165 avenue de la Marne à MARCQ EN BAROEUL (59700), inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 843 407 214, venant aux droits du CREDIT FONCIER DE France, SA au capital de 1 331 400 718.80 euros, dont le siège social est 182 avenue de France, 75013 PARIS, identifié sous le numéro 542 029 848 au RCS de Paris, suivant acte de cession de créances en date du 09.06.2022 rapportés dans deux procès-verbaux de constat établis par la SCP THOMAZON ANDRAN BICHE, huissier de justice associés à PARIS en date du 14.06.2022 et 04.07.2022 ainsi qu'un extrait de l'annexe à l'acte de cession visant nommément Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED].

Préalablement Maître TAVIEAUX MORO, Avocat au barreau de paris m'a fait exposer qu'il est en charge d'une procédure aux fins de saisie immobilière à l'encontre de Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED], tous deux propriétaires d'un ensemble immobilier situé à JURANVILLE Loiret, 19, rue du 21 août 1944, par suite d'un commandement aux fins de saisie immobilière, dressé par acte de mon ministère en date du 8 août 2023 et demeuré à ce jour infructueux.

Que pour se faire Maître TAVIEAUX MORO, m'a requise de me rendre sur place pour dresser un procès-verbal de constat et description, Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] ayant préalablement été sommés par acte de mon ministère en date du 31 août dernier, d'être présents ou représenté ce jour à 15h15.

Je, soussignée, Isabelle VIGNY, Huissier de Justice Associé, Membre de la Société Civile Professionnelle, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance d'ORLEANS, dont le siège social est situé à ORLEANS (Loiret) 8 Rue Albert Ier au deuxième étage.

Me suis rendue ce jour à JURANVILLE Loiret 19, rue du 21 août 1944 pour dresser un procès-verbal de constat et descriptions.

Etant sur place, accompagnée par le serrurier requis par mes soins ainsi que par la société DIATECH, Chargée des diagnostics technique, j'ai constaté ce qui suit :

C.P. VIGNY

Notaire de Justice Associé

Rue Albert 1er – 2^{ème} étage

1424

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

La jeune fille majeure rencontrée, à qui j'ai décliné mes noms, qualité et exposé l'objet de ma visite m'indique être la fille majeure de Madame [REDACTED] et de Monsieur [REDACTED] et avoir été chargée par ses parents de nous laisser pénétrer pour effectuer notre mission.

Elle nous a autorisé à prendre des photographies.

Composition des lieux :

I/ PARTIE HABITATION

A / rez-de-chaussée

- Hall d'entrée
- Salon
- Bureau
- Salle de séjour
- Cuisine
- Chambre à coucher contigu à la cuisine
- Salle d'eau
- Water

B/ 1er Etage

- Palier
- Chambre à coucher, côté ouest
- Chambre à coucher, en enfilade à l'extrémité ouest
- Chambre à coucher côté extrémité est

C/ Grenier au-dessus de l'entrée et du salon

II/ DÉPENDANCES

- Arrière
- Façade principale
- Dégagement
- Cave
- Piece noire
-

III/ GARAGE DOUBLE

IV/ EXTÉRIEURS

CONSTATATIONS

I/ PARTIE HABITATION

A/ REZ DE CHAUSSÉE

HALL D'ENTRÉE

L'ensemble immobilier est actuellement en cours de rénovation.

La surface de ce hall d'entrée est de 19,94 m².

Le sol est doté d'un carrelage avec un raccord.

Le plafond est constitué du plancher du grenier avec les plaques d'aggloméré apparentes.
Le papier peint des murs est arraché sur toute la surface.

On accède par une porte PVC avec oculus en partie haute double vitrages, joint translucide ; elle est équipée d'une serrure incorporée et poignées bec de cane.

Ce hall d'entrée est aéré directement à l'air libre façade principale, côté sud par une fenêtre menuisée, trois battants simple vitrage.

Il est éclairé par une douille suspendue dont le câble est grossièrement agrafé le long des poutres et un grand nombre de câbles sont volants et rejoignent un tableau électrique.

Le chauffage est assuré par un radiateur mural acier qui selon les explications qui m'ont été fournies, ne fonctionne pas.

Photographies 5941 à 5950

SALON AVEC CHEMINÉE

La surface de ce salon est de 17.52 m².

Le niveau du sol est légèrement différent de celui du hall d'entrée de sorte que l'accès s'effectue par une marche.

Le sol est doté d'un carrelage.

Le plafond est constitué de plaques de placoplâtre brutes dépourvues de bandes de placo.
Une partie des murs sont dotés d'un placoplâtre sur rails bruts, dépourvu de bande de placo, et pour celui contigu à la salle à manger, de moellons rejointoyés côté fenêtre façade principale, le papier peint est arraché.

On accède à partir du hall d'entrée par une porte menuisée vitrée avec petits carreaux teintés ; elle est équipée de plaques de propreté l'ensemble immobilier est édifié dans l'axe nord-ouest/sud-est en bordure de propriété à chacune des extrémités.

Il est doté d'une toiture deux pentes recouverte en tuiles plates et équipé de gouttière de récupération et descente des pluviales en zinc et poignées bec de cane.

Ce salon est aéré directement à l'air libre façade principale, côté sud par une fenêtre, deux battants montants menuisées équipée d'un double vitrage et de volets extérieurs en bois deux battants fermeture par crémone, ainsi que façade arrière donnant sur le jardin par une fenêtre un battant assortie.

On accède à partir du jardin en façade par une porte fenêtre deux battants, montants menuisées double vitrage, équipée d'une serrure incorporée.

C.P. VIGNY

Notier de Justice Associé

Rue Albert 1er – 2^{ème} étage

1424

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

Ce salon est éclairé par un ensemble de spots incorporés dans les plaques de placoplâtre en plafond, répartis sur toute la surface.

Un ensemble de câbles électriques est bricolé avec les câbles volants.

Le chauffage est assuré par la cheminée ainsi que par un bloc de climatisation, chauffage réversible ; des radiateurs électriques d'appoint sont en place.

Au titre des équipements, j'ai relevé :

- Un visiophone dont les branchements sont grossièrement réalisés
- Une cheminée jambages en pierre
- Un bloc de climatisation chauffage réversible

Photographies 5791 à 5804

BUREAU

La surface de ce bureau est de 3,67 m², pour une surface au sol de 5,47 m².

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié, imitation parquet.

Le plafond est constitué de la poutre avec habillage en lambris, parquet et poutre apparente.

Les murs sont en moellons rejointoyés.

L'accès s'effectue à partir du salon par une porte poste formé teinté équipée de poignées, bec de cane inox et serrure incorporée.

Il est éclairé par une douille suspendue dont le câblage est fixé à la poutre en plafond.

Ce bureau est éclairé par des pavés de verre en soubassement du mur opposé à la porte ainsi que par une fenêtre menuisée petits carreaux.

Il est dépourvu de chauffage et d'équipement.

Photographies 5952 à 5958

Salle de séjour

La surface de cette salle de séjour est de 16,91 m²

Le sol est recouvert d'un carrelage façon tomettes en mauvais état avec des raccords ciment.

Le plafond est pour partie constitué d'un habillage façon lambris parquet caravane vernis et le surplus, type cathédrale avec les pentes de la toiture apparente.

Les murs sont constitués de moellons rejointoyés.

On accède à partir de l'extérieur, sur le jardin arrière par une porte fenêtre, deux battants menuisées double vitrages, équipée de volets extérieurs en bois deux battants ; fermeture par crémone.

A partir du salon par un passage dépourvu de porte on accède à la salle à manger ; cette salle à manger est aérée façade principale côté sud par une fenêtre assortie, deux battants dotée de volets extérieurs métalliques à persiennes.

Elle est éclairée par une sortie de fils, sous le couloir de l'étage par un câble fixé sur la poutre.

Le chauffage est assuré à partir de la cheminée du salon contigu.

J'ai relevé des radiateurs d'appoint électrique.

Photographies 5805 à 5812

C.P. VIGNY

Associé

1 rue Albert Ier – 2^{ème} étage

1424

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

CUISINE

Le sol de cette cuisine est plus bas que celui de la salle de séjour ; l'accès s'effectue par deux petites marches et par un passage dépourvu de porte et dont l'embrasure est carrelée.

La surface de cette cuisine est de 13,89 m²

Le sol est doté d'un carrelage façon tomettes avec deux teintes distinctes.

Le plafond est constitué de poutres apparentes avec peinture entre les poutres, fortement écaillée et noircie.

Les murs sont pour partie en moellons rejointoyés, en carreaux de faïence muraux à usage de crédence et habillage lambris, façon parquet caravane au-dessus du passage.

On accède sur le terrain façade arrière par une porte menuisée deux battants vitrées avec baguette décorative, façon petits carreaux, double vitrages, équipée d'une serrure incorporée.

Elle est aérée directement à l'air libre façade principale par une fenêtre menuisée, deux battants double vitrages avec boiserie, équipée de volets extérieurs métalliques à persiennes.

Cette cuisine est éclairée par une douille suspendue en plafond avec des câbles agrafés le long des poutres et de nombreux câbles d'alimentation pendent.

L'accès au disjoncteur est dépourvu de cache ; de nombreux raccordement apparaissent sur dominos.

Elle est également éclairée par une douille murale.

Cette cuisine est dépourvue de chauffage et selon les explications qui m'ont été fournies, elle est chauffée à partir de la cheminée du salon en enfilade.

Au titre des équipements, j'ai relevé :

- Un évier émaillé gris, deux bacs avec égouttoir, équipé d'un robinet mitigeur sur un meuble support, façon chêne teinté deux portes.
- Deux éléments muraux dépareillés, chacun dote de deux portes.
- Un élément bas, une porte.
- Un ensemble d'éléments bas peint en gris, plan de travail carrelé.
- Deux placards deux portes et quatre tiroirs.
- Un ensemble d'élément haut comprenant : Un placard deux portes et un placard une porte.
- Une étagère d'angle l'ensemble assortie.
- Un passe plat carrelé sur la salle de séjour.

La production de gaz est assurée par des bouteilles.

Photographies 5814 à 5831

CHAMBRE À COUCHER CONTIGU A LA CUISINE

La surface de cette chambre à coucher est de 15,28 m² ; le niveau du sol est légèrement plus bas que celui de la cuisine, de sorte que l'accès s'effectue par une petite marche.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié, grossièrement posé, sans aucune découpe

Le plafond est constitué de poutres apparentes avec peinture entre les poutres.

Les murs sont bruts dépourvus de papier peint.

C.P. VIGNY

Meissier de Justice Associé

1 rue Albert 1er – 2^{ème} étage

41000

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

On accède à partir de la cuisine par une porte menuisée vitrée, avec petits carreaux, plaques de propreté et poignées bec de cane

Cette chambre est aérée directement à l'air libre façade principale, côté sud par une fenêtre menuisée deux battants fermeture par crémone simple vitrage avec imposte fixe côté droit et façade arrière sur le terrain côté nord par une fenêtre menuisée deux battants petits carreaux avec boiserie, équipée de volets extérieurs en bois, deux battants, fermeture par crémone.

Elle est éclairée par une sortie de fils en plafond fixée sur les poutres et de nombreux câbles électriques sont volants grossièrement raccordés sur domino.

J'ai relevé au titre du chauffage, un radiateur mural acier qui, selon les explications qui m'ont été fournies ne fonctionne pas.

Je n'ai relevé aucun équipement particulier.

Photographies 5832 à 5841

SALLE D'EAU

La surface de cette salle d'eau est de 6,28 m²

On accède à partir du hall d'entrée.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant stratifié.

Le plafond est brut, constitué des briques de l'étage, avec poutres apparentes et un placoplâtre avec de la laine de verre apparente sur la pente arrière.

Le mur façade arrière est brut et celui contigu au hall d'entrée est constitué de carreaux de plâtre brut.

On accède à partir du hall d'entrée par une porte isoplane brute, équipée de plaques de propreté, poignées bec de cane brutes

On accède à partir du jardin par une porte vitrée menuisée, équipée d'une targette, aujourd'hui condamnée avec les poignées manquantes et un grillage extérieur est fixé.

Elle est éclairée par une réglette néon en plafond, grossièrement bricolée avec les câbles apparents, dont les branchements sur un bloc multiprises pendent au droit de la cabine de douche.

Le chauffage est assuré par un convecteur mural électrique en mauvais état.

Au titre des équipements, j'ai relevé une cabine de douche d'angle avec pan coupé et jets Hydro massant, doté de portes coulissantes, directement raccordé à un flexible.

Cette salle d'eau est dépourvue de lavabo.

J'ai relevé une arrivée d'eau et vidange pour machine à laver dont les branchements s'effectuent sur le bloc multiprise au droit de la cabine de douche.

Photographies 5910 à 5924

WATER

La surface de ce water est de 1,52 m²

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié, imitation parquet.

Les murs sont en placoplâtre brut.

Le plafond est en placoplâtre brut avec de nombreux raccords apparents.

On accède à partir du hall d'entrée par une porte post-formée menuisée, équipée de plaques de propreté, poignées bec de cane et mécanisme de fermeture intérieur.

C.P. VIGNY

Associé

1 rue Albert Ier – 2^{ème} étage

1424

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

Il est dépourvu d'ouverture donnant directement à l'air libre.

Ce water est éclairé par un spot incorporé en plafond.

Il est dépourvu de chauffage.

Au titre des équipements, j'ai relevé :

- Un lave main rectangulaire, équipé d'un robinet mitigeur sur son meuble support
- Une porte stratifiée
- Une cuvette émaillée blanche suspendu et équipé d'un couvercle d'un abattant ; le coffrage en placoplâtre destiné à cacher le réservoir est cassé et éclaté côté droit
- Une glace murale

Photographies 5928 à 5936

B/ ÉTAGE

PALIER

On accède à l'étage à partir d'un escalier droit, dépourvu de contremarche en bois teinté qui vient se poser sur une estrade en bois teinté avec une marche pour former un palier intermédiaire. l'ensemble formant un escalier à carrer, tournant droit doté de 14 marches . La surface du palier avec passerelle et dégagement Côté Est.

Ce palier est d'une surface de 14,11 m² pour une surface au sol de 22,52 m².

Le sol est doté d'un carrelage type de tomettes régulièrement taché.

Le plafond est constitué des deux pentes de la toiture avec poutre apparente avec papier peint entre les poutres et le soubassement des murs est doté d'un enduit.

Ce palier dépourvu de porte, il donne directement sur une passerelle dont le sol est constitué de planches de contreplaqué avec rambarde en bois exotique, teinté pour rejoindre le Côté Est du palier.

Il est éclairé par une douille volante dont le câble est agrafé sur les poutres.

Il est dépourvu de chauffage, chauffée à partir de la cheminée du salon, ouvert sur la salle de séjour cathédrale.

Il est aéré directement à l'air libre façade principale par une fenêtre triangulaire menuisée basculante doté d'un double vitrages.

Photographies 5843 à 5853

CHAMBRE À COUCHER COTE OUEST

La surface de cette chambre à coucher est de 9,89 m², pour une surface au sol de 13,78 m².

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié, imitation parquet.

Le plafond et les murs sont recouverts d'un papier peint avec poutres apparentes ; le papier est régulièrement arraché, taché et en pignon il s'agit d'un enduit brut.

On accède à partir du palier par une porte coulissante, constituée d'un panneau en contreplaqué bricolé.

Cette chambre est à aérée façade à l'air libre principale, par une fenêtre en partie haute triangulaire, montants menuisés, double vitrages basculante, dépourvue de volet.

Elle est éclairée par une douille volante, dont le câblage sur domino est fixé sur la poutre en plafond.

C.P. VIGNY

Meissier de Justice Associé

1 rue Albert Ier – 2^{ème} étage

41000

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

Cette chambre est dépourvue d'équipement de chauffage ; elle est chauffée à partir de la cheminée du rez-de-chaussée qui monte au niveau du palier.

Je n'ai relevé aucuns équipements particuliers.

Photographies 5856 à 5863

CHAMBRE EN ENFILADE À L'EXTRÉMITÉ OUEST

La surface de cette chambre en enfilade est de 9,83 m², pour une surface au sol de 13,44 m² ; elle est utilisée à ce jour à usage de dressing

Le sol est constitué de tomettes recouvertes d'une moquette ancienne en aiguilletée.

Les pentes en plafond sont constitués de plaques de contreplaqué, avec raccords grossièrement réalisés entre elles ; les poutres sont apparentes.

Les murs sont bruts.

On accède à partir de la chambre précédente par un passage dépourvu de porte, doté d'une tringle avec un rideau.

Il est à aéré à l'air libre par une lucarne dans la pente, montants métalliques avec mécanisme crémaillère.

Cette pièce est éclairée par une douille fixée sur la poutre en plafond.

Je n'ai relevé aucune installation de chauffage ou équipement.

Photographies 5864 à 5872

CHAMBRE EXTRÉMITÉ EST

On accède à cette chambre à partir de la passerelle du palier.

Cette chambre est d'une surface de 9,34 m² pour une surface de 15,84 m² au sol.

L'accès s'effectue par un passage dont la hauteur est de 1,36 m².

Le sol est doté d'un revêtement plastifié, imitation parquet.

Le plafond est constitué des pentes recouvertes d'un habillage, lambris, façon parquet caravane.

Le passage est dépourvu de porte ; deux battants d'armoire sont grossièrement bricolés pour être positionnés contre le passage.

Cette chambre est aérée façade principale, côté sud par une fenêtre triangulaire en partie haute, montants menuisés double vitrages, basculante.

Cette chambre est éclairée par une douille murale.

Elle est chauffée par une bouche réalisée dans le conduit de la cheminée.

Je n'ai relevé aucun équipement particulier.

Photographies 5873 à 5882

C/ GRENIER AU DESSUS DE L'HABITATION

La surface du grenier est équivalente à celle du hall d'entrée soit 19,50 m².

Il est en cours d'aménagement.

Le sol est doté d'une dalle brute.

Les murs sont en plaques brutes contiguës à la chambre Côté Est.

Le plafond est constitué de la charpente et toiture de l'ensemble immobilier avec rails et laine de verre en cours de pause en partie basse des pentes.

Il est aéré directement à l'air libre par une fenêtre montants menuisés donnant façade principale.

Il est dépourvu de porte, chauffage, éclairage et équipements

L'accès s'effectue à partir du hall d'entrée face au water par un escalier type échelle de meunier, dépourvu de contremarche et rambarde.

Photographies 5937 à 5940.

II/ DÉPENDANCES

ARRIÈRE

Cette dépendance est accolée à l'ensemble immobilier principal façade arrière contre le Pignon Est, contigu à la salle d'eau.

Elle est dotée d'une toiture une pente recouverte en tuiles mécaniques.

L'accès s'effectue à partir de l'extérieur.

Cette dépendance est à l'état d'abandon, totalement envahie extérieurement par la végétation, de sorte qu'il est difficile d'y accéder.

La surface est de 8,28 m²

L'accès s'effectue par une porte en bois teinté qui ne ferme plus.

Le sol est doté d'une chape brute.

Le plafond est constitué de la charpente, elle est éclairée par le jour au travers d'une imposte petits carreaux donnant façade arrière.

Les murs sont bruts.

Elle est dépourvue d'électricité, chauffage ou d'équipements

Photographies 5785 et 5786

FAÇADE PRINCIPALE : CAVE

Dégagement d'accès à la cave.

La surface de ce dégagement est de 2,03 m²

L'accès est légèrement plus bas que le niveau du sol, de sorte qu'il s'effectue par une marche carrelée.

On accède par une porte en bois menuisée, teinte, équipée d'une serrure incorporée.

Les murs sont bruts.

Il est dépourvu d'éclairage, de chauffage et d'équipements.

Photographies 5887 à 5889

C.P. VIGNY

Agencier de Justice Associé

Rue Albert Ier – 2^{ème} étage

1424

45004 – ORLEANS Cédex

Tel: 02.38.53.43.71

Fax: 02.38.62.62.29

Cave

La surface de cette cave est de 11,10 m²

Le sol est en terre battue.

Le plafond est constitué des poutres de la charpente.

Les murs sont en moellons rejointoyés à l'exception de celui contigu à une pièce noire de rangement et de carreaux de plâtre et de celui contigu à la chambre du rez-de-chaussée ainsi que d'un enduit ciment.

Il est éclairé par une douille fixé sur la poutre en plafond.

Cette cave est dépourvu d'équipement.

Photographies 5890 à 5894

Pièce noire à usage de placard

La surface de cette pièce noire à usage de placard est de 1,44 m²

Les murs sont dotés d'une peinture ou d'un vieux papier peint arraché.

Le plafond est constitué de deux plaques de contreplaqué grossièrement raccordé.

Il est éclairé par une douille bricolée au mur.

Et cette pièce à usage de placard est dépourvu de chauffage et d'équipements

Photographie 5897

GARAGE DOUBLE

Ce garage est édifié séparément de l'ensemble immobilier, décrit ci-dessus ; il est dans l'axe de l'allée avec le portail d'accès ; il est accolé à l'ensemble immobilier voisin sur deux côtés.

Les murs sont en parpaing bruts.

Il est doté d'une toiture, une pente recouverte en tuile mécanique avec gouttières et descente de récupération d'eau pluviales en zinc.

La surface de ce garage est de 36,71 m²

Le sol est brut.

Il est éclairé par deux fenêtres menuisées dotées chacune de deux battants.

Il est éclairé par une réglette néon avec cache fixée sur la poutre en plafond.

L'accès s'effectue par une porte métallique basculante pour les véhicules.

Un grand nombre de câbles électriques pendent du tableau dépourvu de cache

Photographies 5885, 5902 à 5909

EXTÉRIEURS

Façade principale, le terrain est aménagé pour une zone de stationnement des véhicules

Façade arrière sur la parcelle 396, le terrain est aménagé en jardin à usage d'agrément

L'ensemble immobilier est édifié dans l'axe nord-ouest/sud-est en bordure de propriété à chacune des extrémités.

Il est doté d'une toiture deux pentes recouvertes en tuiles plates et équipée de gouttière de récupération et descente d'eaux pluviales en zinc.

Il est entièrement clos.

Façade principale, **Photographies 5883 et 5884**

Façade arrière, **Photographies 5782 à 5785**

DÉSIGNATION CADASTRALE

L'ensemble immobilier décrit ci-dessus est situé à JURANVILLE Loiret 19, rue du 21 août.

Il bénéficie d'une entrée sur la cour privative cadastrée Section E numéro 435 à laquelle on accède par un passage commun cadastré section E numéro 437.

Il est cadastrée section E numéro 50 lieu-dit 19, rue du 212 août pour une contenance de 1 are 78 ca (1a 78 ca)

Section E numéro 396, Lieu-dit le bourg pour une contenance de (5a 7ca)

Section E au numéro 435, lieu-dit le Bourg pour une contenance de (2a 92ca)

Soit un ensemble (9 a 77ca)

Et ses droits soit un quart indivis dans le passage commun appartenant pour le tout à Madame [REDACTED] ou leurs représentants, ou divisément chacun un quart, cadastré section E numéro 437, lieu-dit le Bourg pour une contenance d'un are et quatre vingt sept centiares (1a 87ca)

ASSAINISSEMENT

D'informations recueillies, l'ensemble immobilier décrits ci-dessus est raccordé à l'assainissement collectif.

OCCUPATION DES LIEUX

L'ensemble immobilier est actuellement occupé par Monsieur [REDACTED] et sa fille majeur.

ORIGINE DE CONSTRUCTION

Il s'avère des informations recueillies qu'en raison des matériaux de l'ensemble immobilier, il aurait été édifié fin XIXe siècle.

C.P. VIGNY
Huissier de Justice Associé
Rue Albert Ier – 2^{ème} étage
45000
45004 – ORLEANS Cédex
tél: 02.38.53.43.71
fax: 02.38.62.62.29

Mes constatations étant terminées je me suis retirée et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat et description duquel j'ai vaqué de 15h15 à 18h00 pour être remis à ma requérante pour lui permettre d'en jouir et d'en disposer comme bon elle avisera.

COUT : CINQ CENT QUARANTE EUROS ET QUATRE CENTIMES

Emolument	442,36
Déplacement	7,67
TOTAL HT	450,03
TVA 20.00 %	90,01
TOTAL TTC	540,04

Les Articles font référence à l'Arrêté du 26/02/2016

Isabelle VIGNY





IMG_5941



IMG_5942



IMG_5944



IMG_5945



IMG_5946



IMG_5948



IMG_5949



IMG_5950



IMG_5791



IMG_5793



IMG_5794

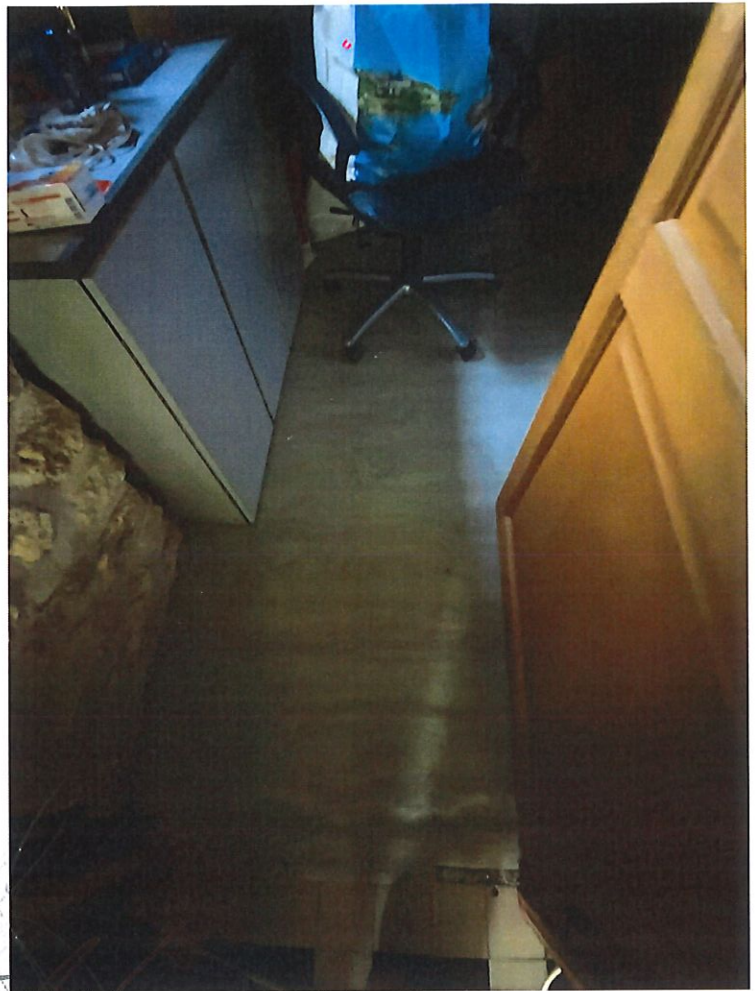


IMG_5797





IMG_5952



IMG_5953



IMG_5954



IMG_5955



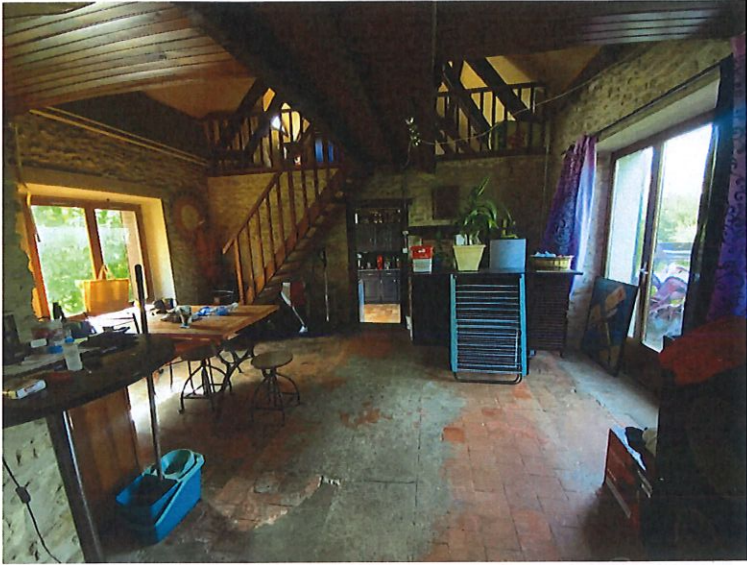
IMG_5956



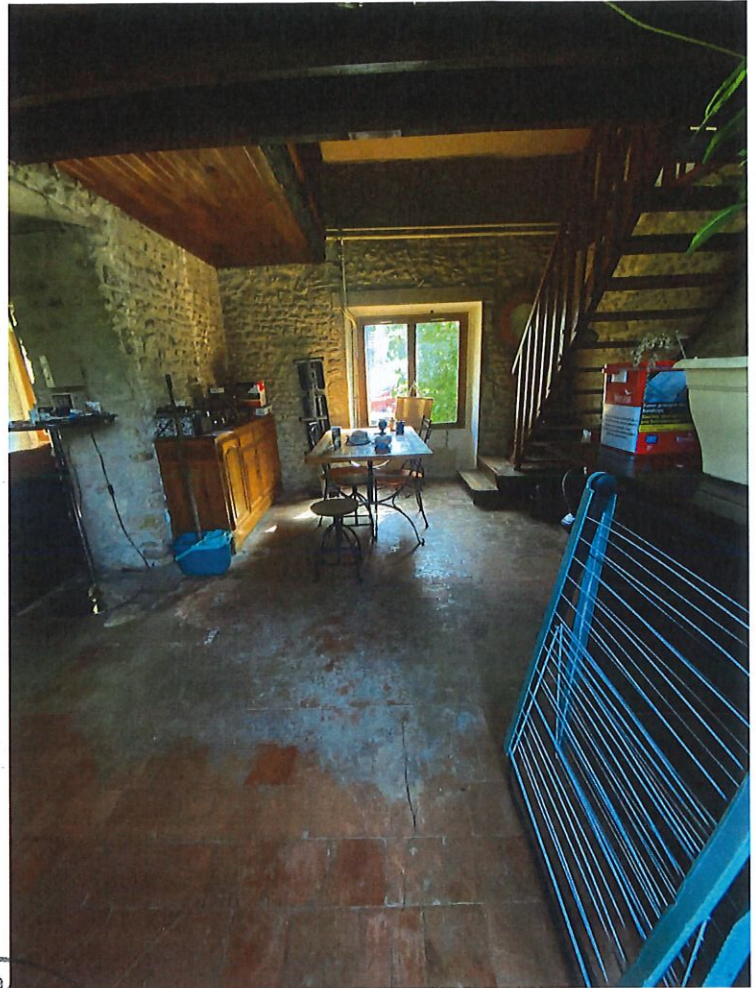
IMG_5957



IMG_5958



IMG_5805



IMG_5806



IMG_5807



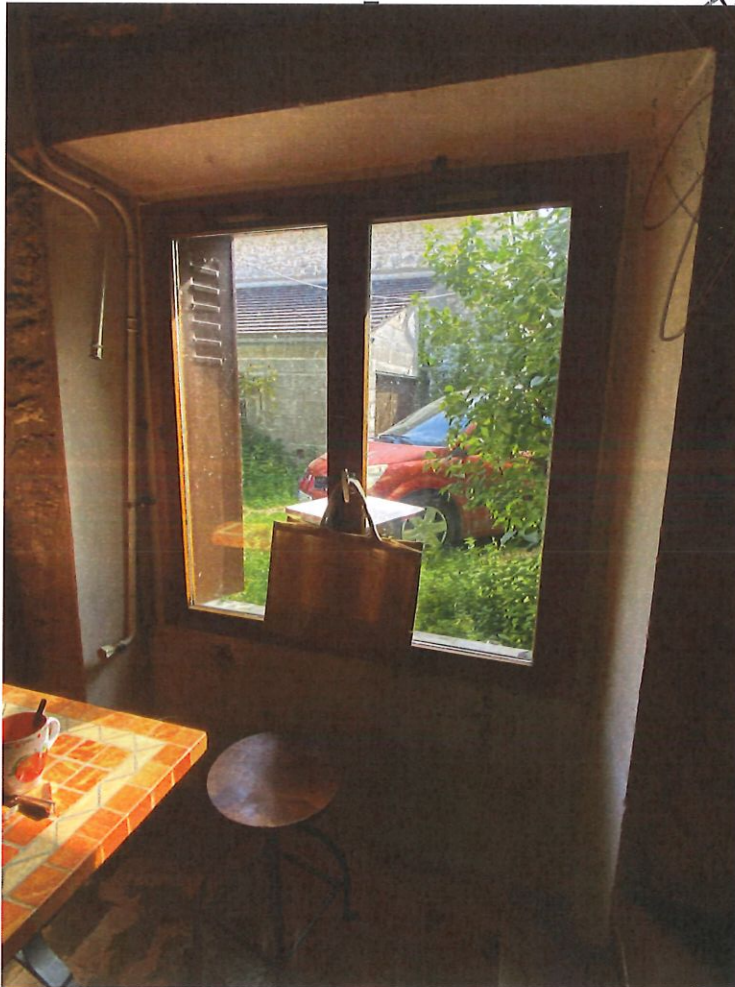
IMG_5808



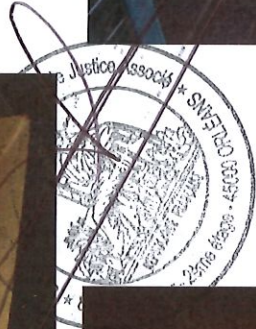
IMG_5809



IMG_5810



IMG_5811



IMG_5812



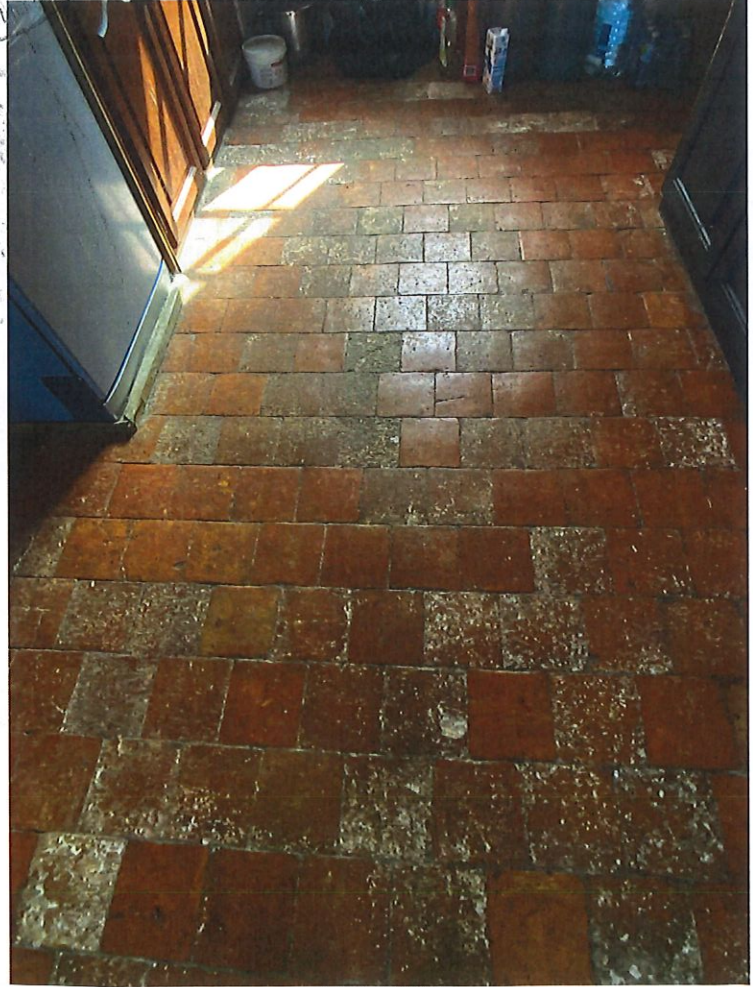
IMG_5814



IMG_5815



IMG_5816



IMG_5817



IMG_5818



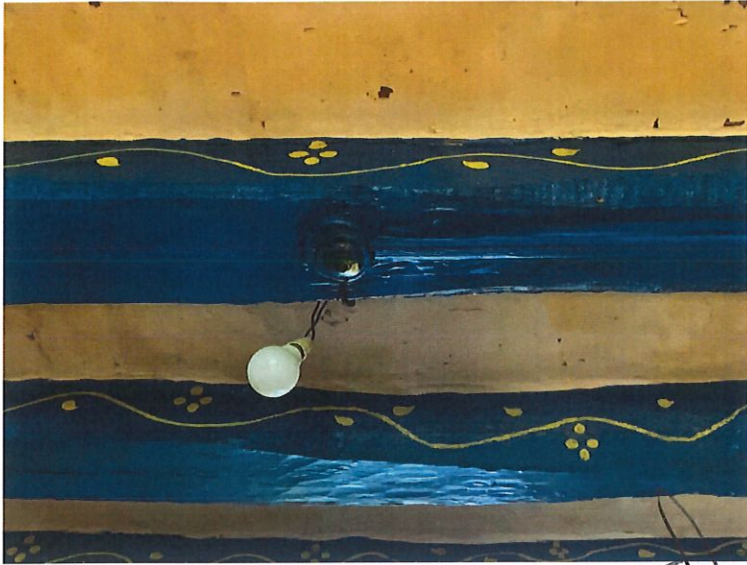
IMG_5819



IMG_5822



IMG_5823



IMG_5824



IMG_5825



IMG_5826



IMG_5827



IMG_5828



IMG_5829



IMG_5830



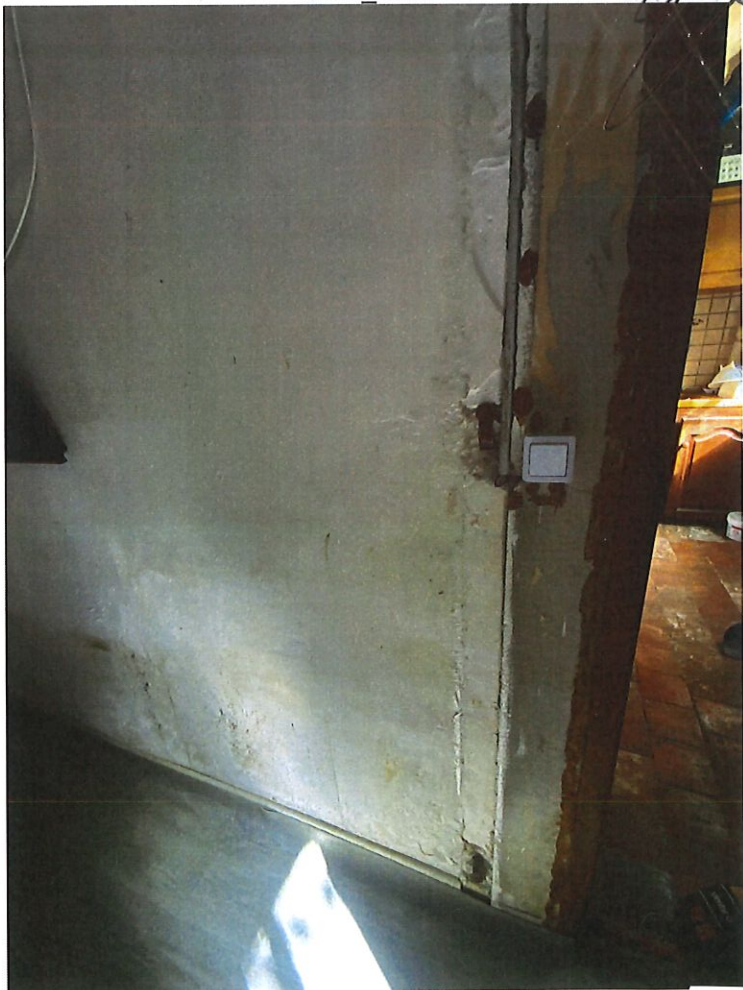
IMG_5831



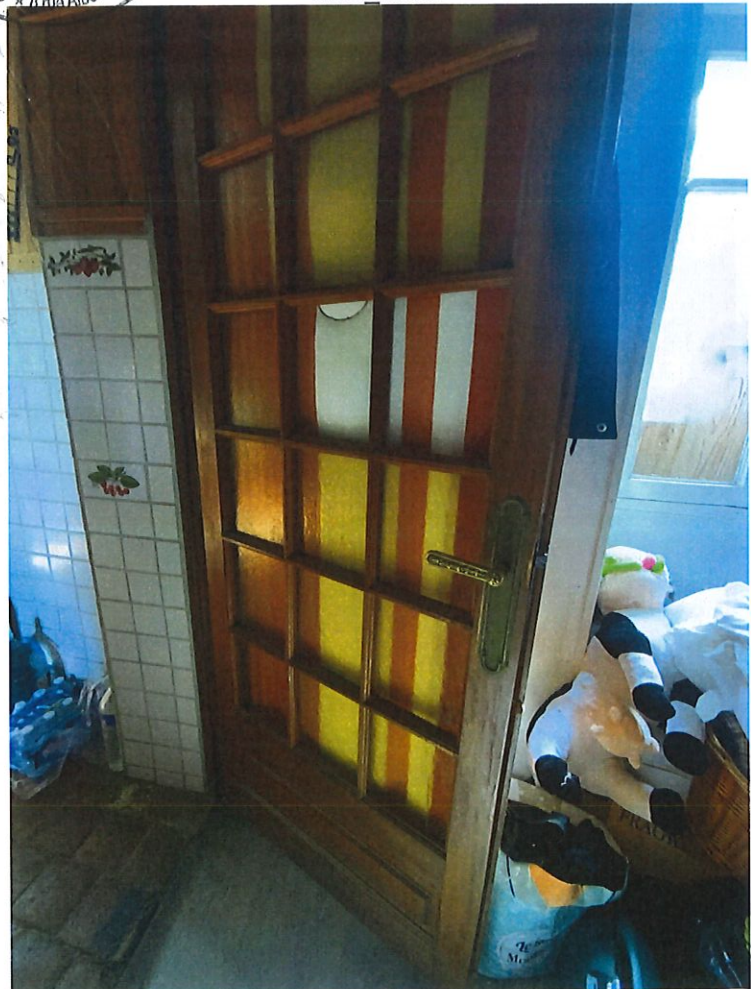
IMG_5832



IMG_5833



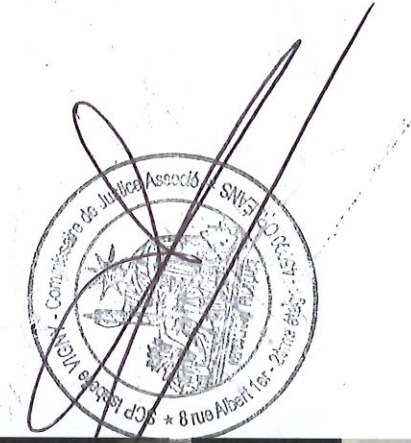
IMG_5835



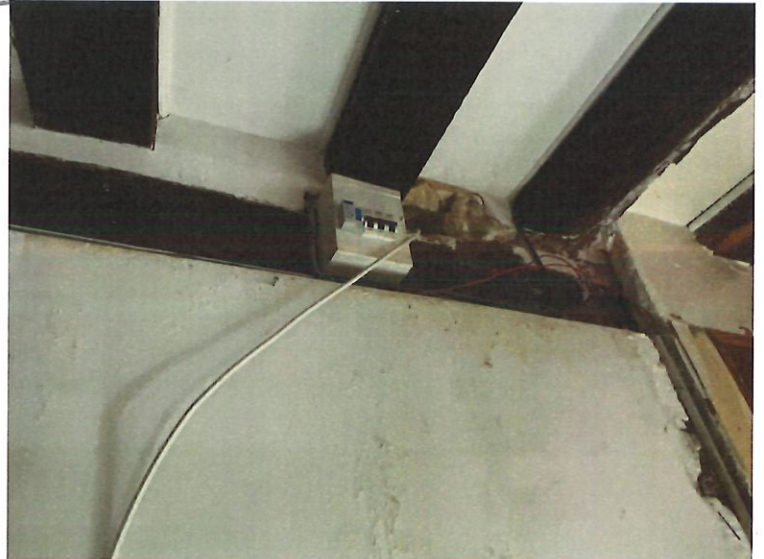
IMG_5836



IMG_5837



IMG_5839



IMG_5840

3/1/2012

IMG_5841



IMG_5910



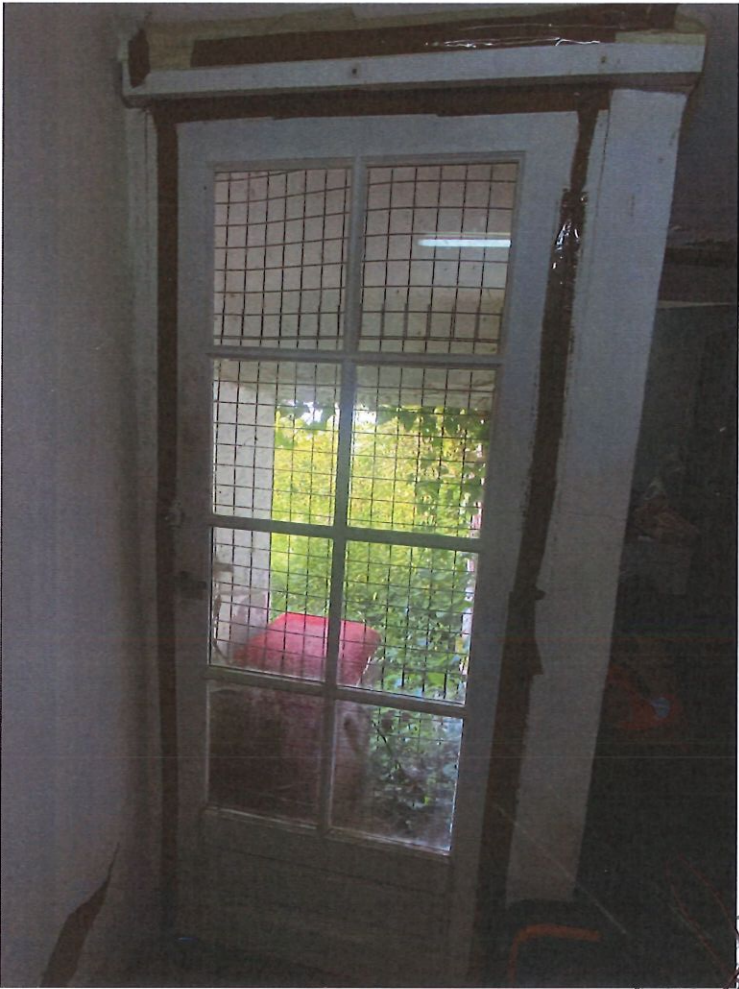
IMG_5913



IMG_5914



IMG_5915



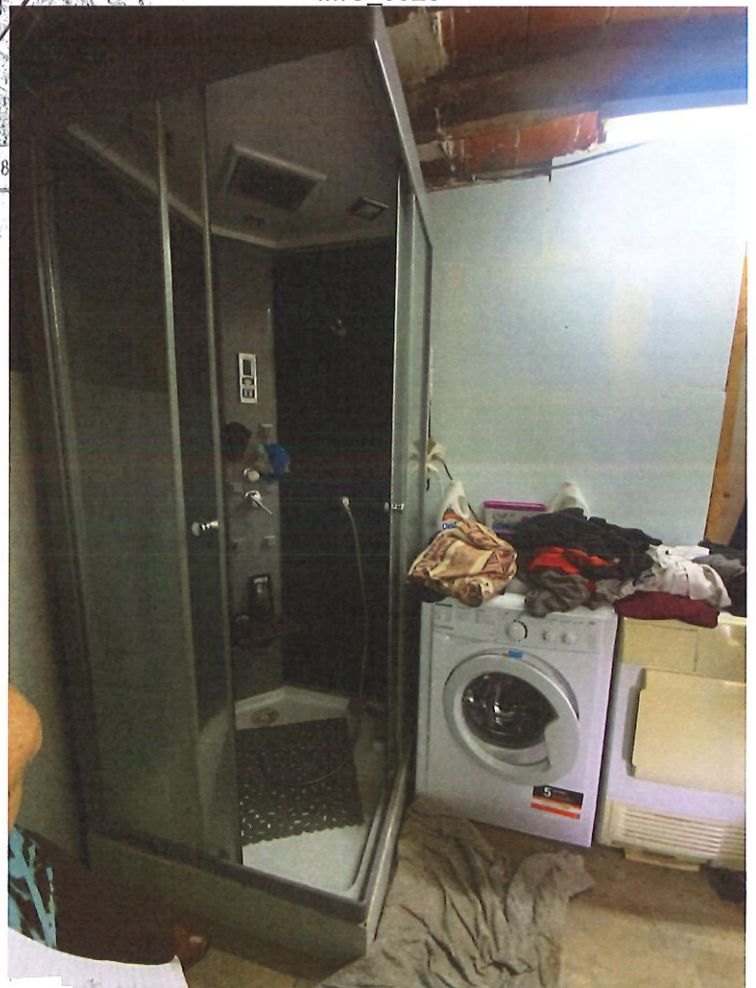
IMG_5917



IMG_5920



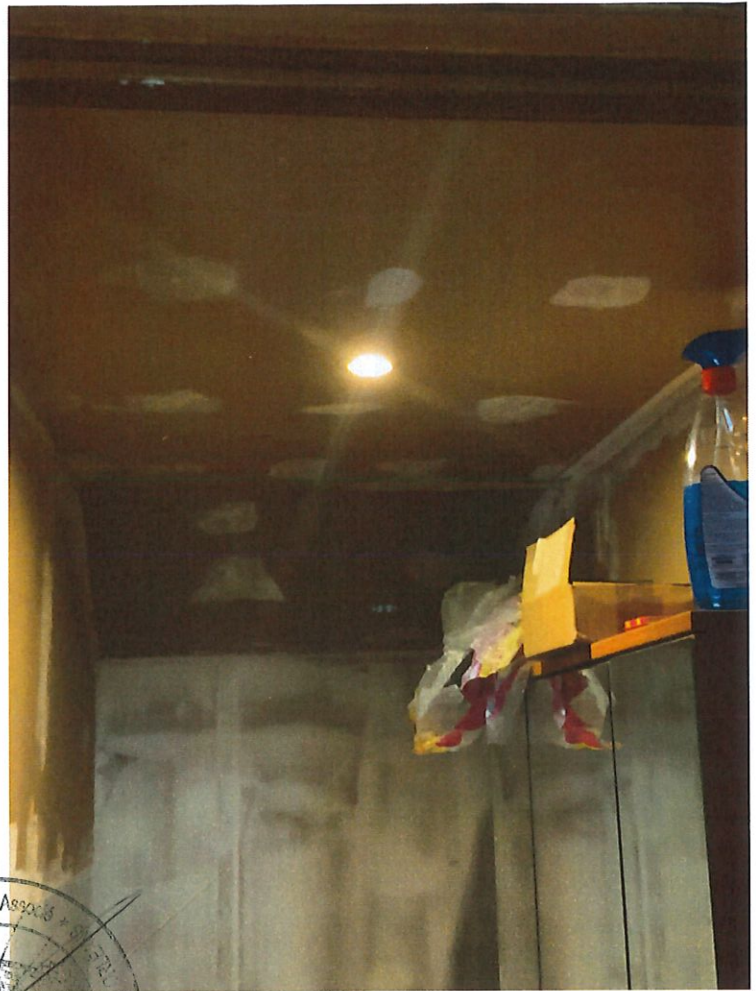
IMG_5921



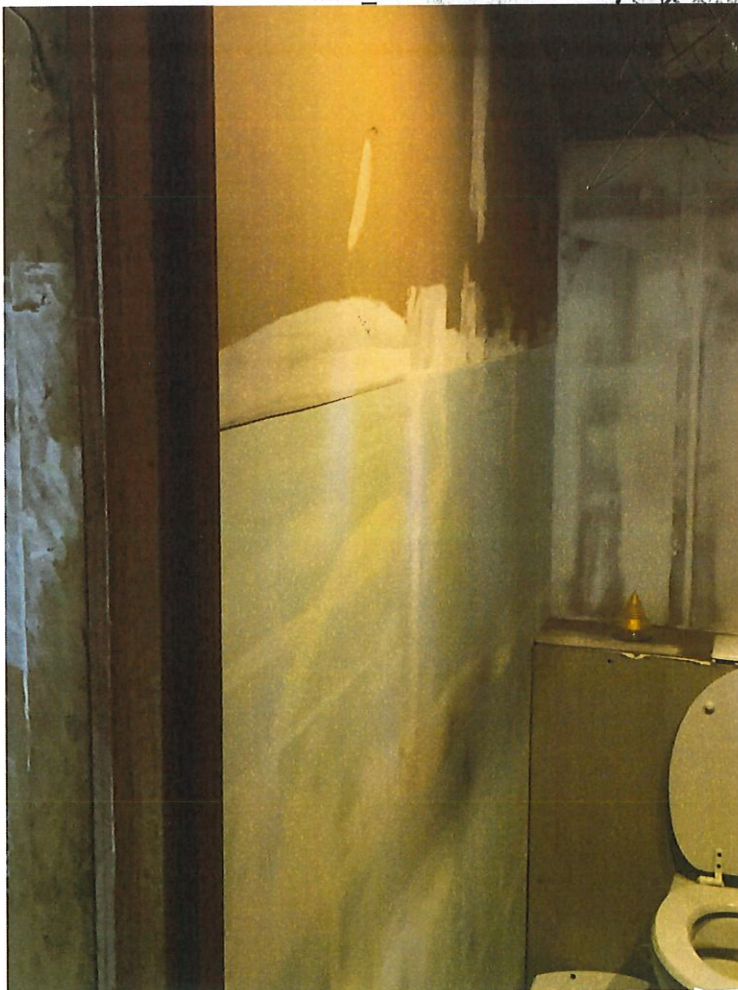
IMG_5924



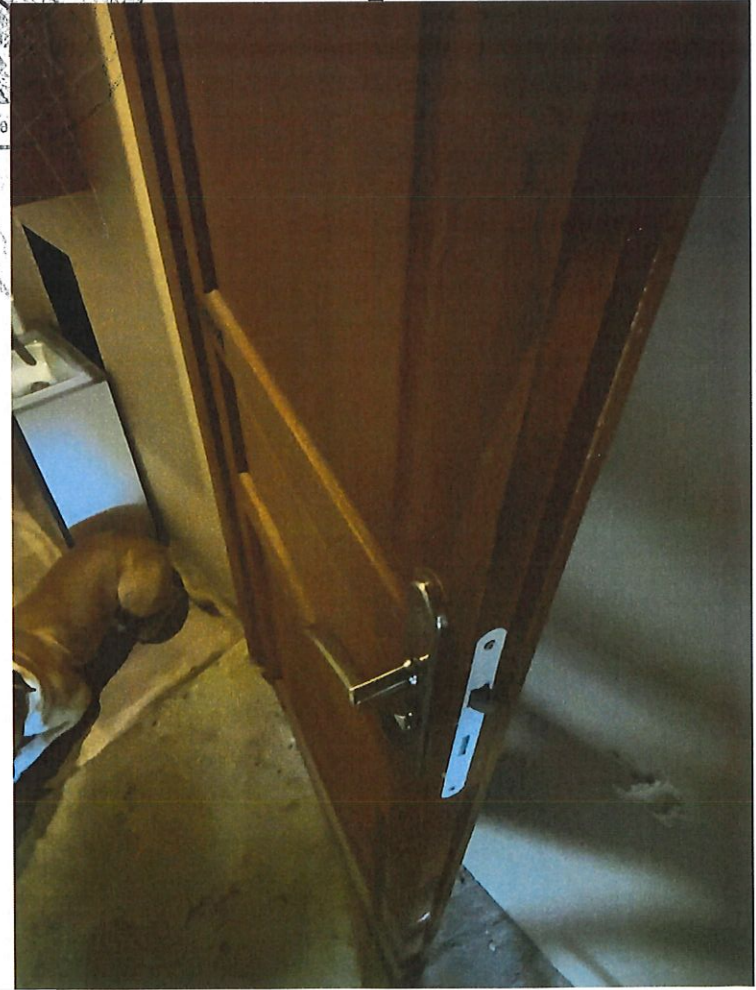
IMG_5928



IMG_5930



IMG_5931



IMG_5932



IMG_5933



IMG_5934



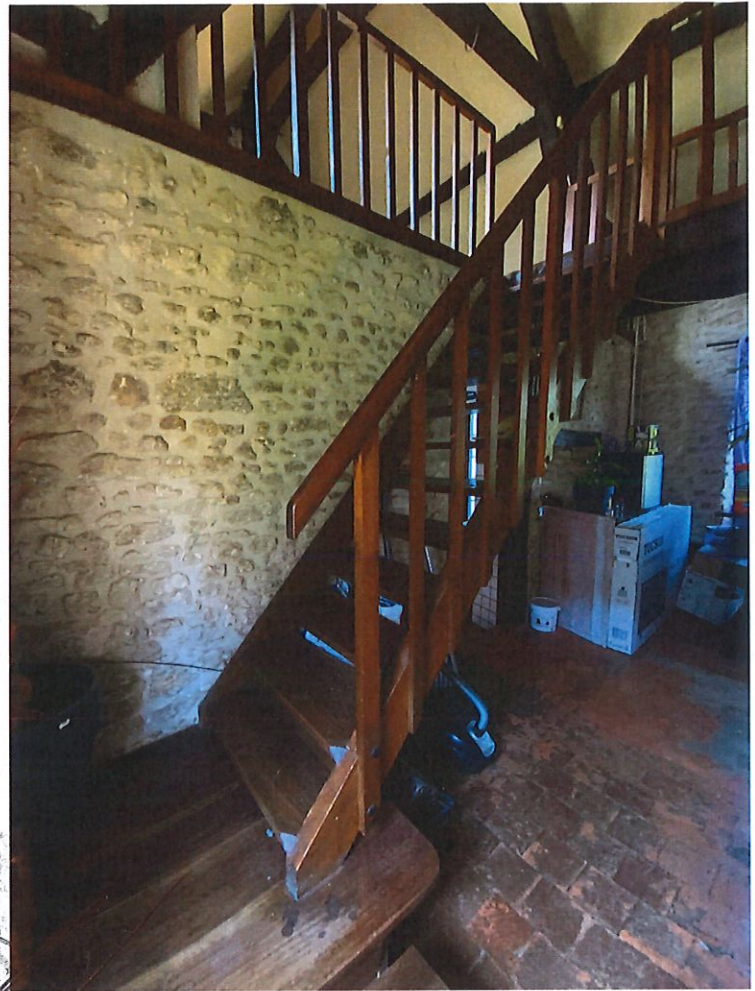
IMG_5935



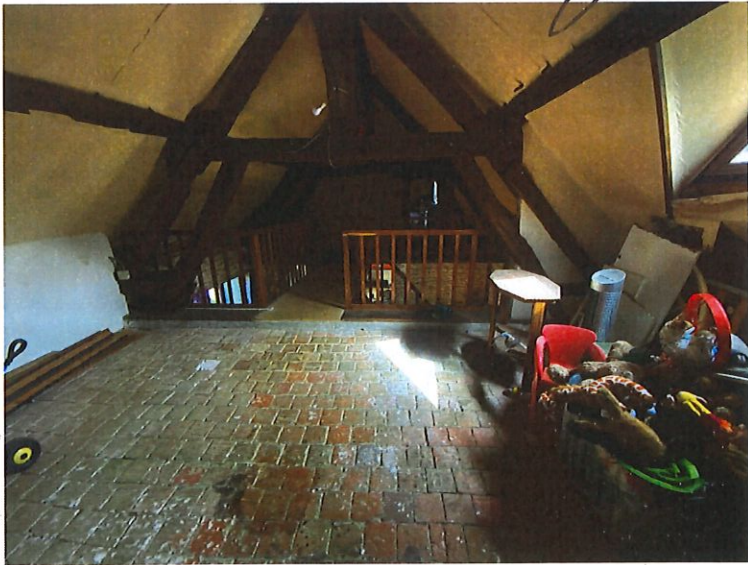
IMG_5936



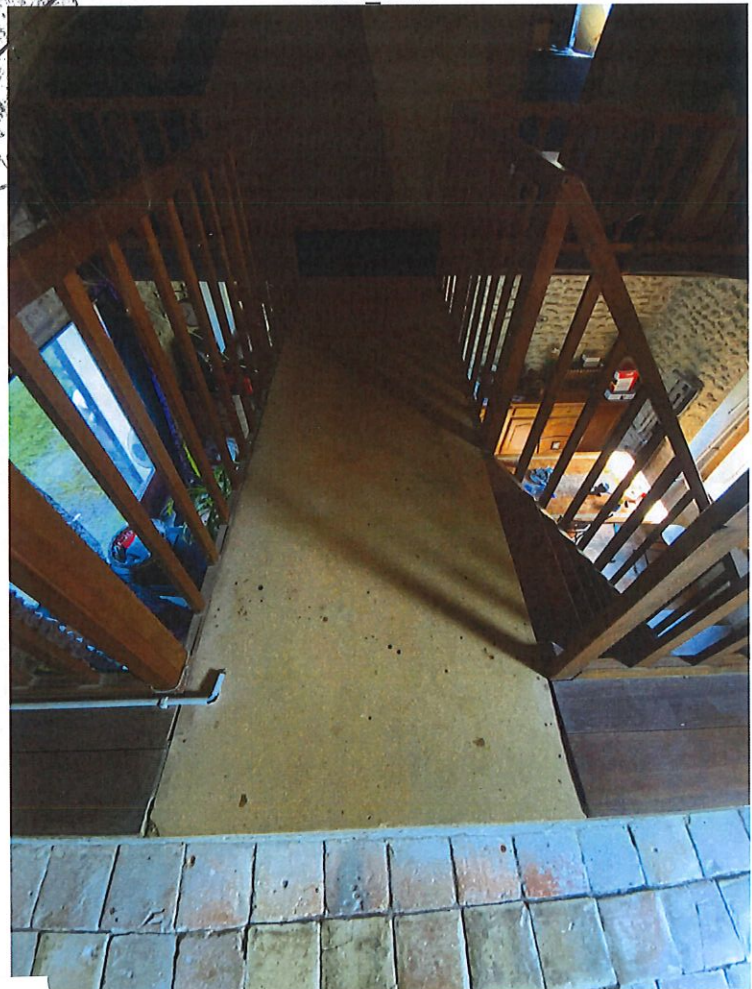
IMG_5843



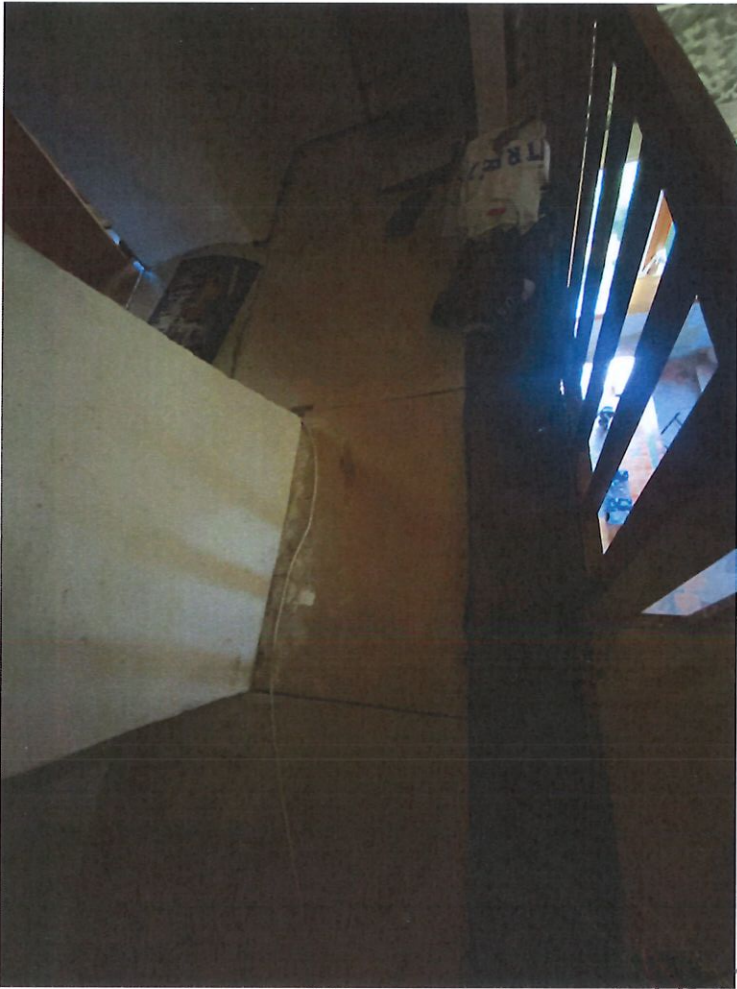
IMG_5844



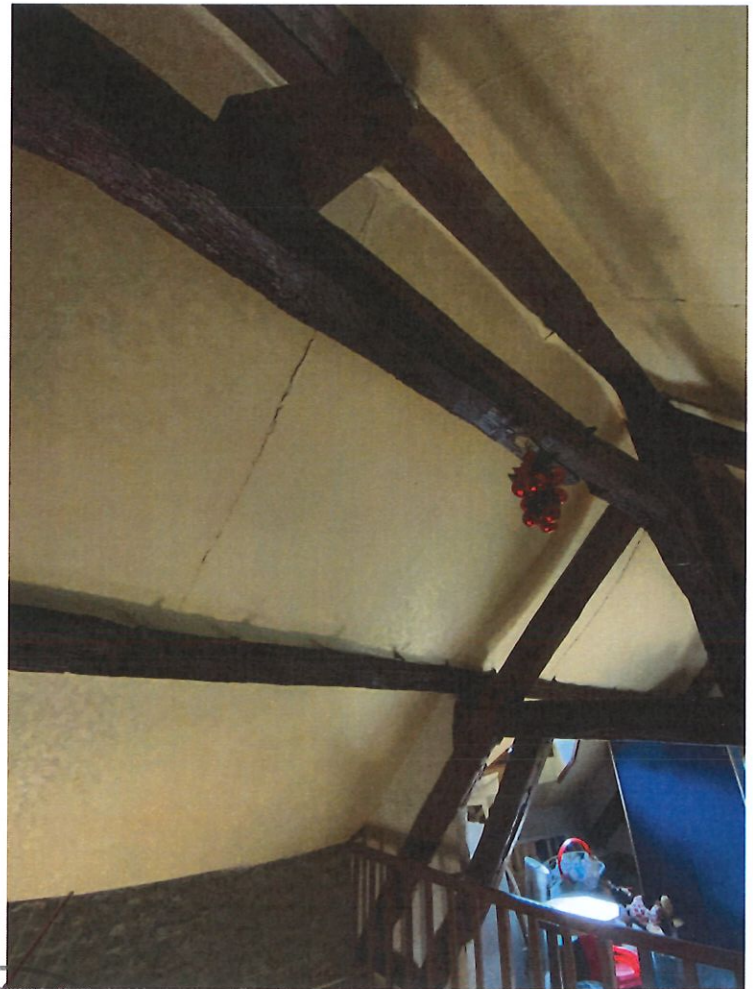
IMG_5845



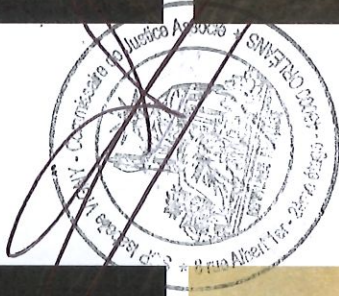
IMG_5847



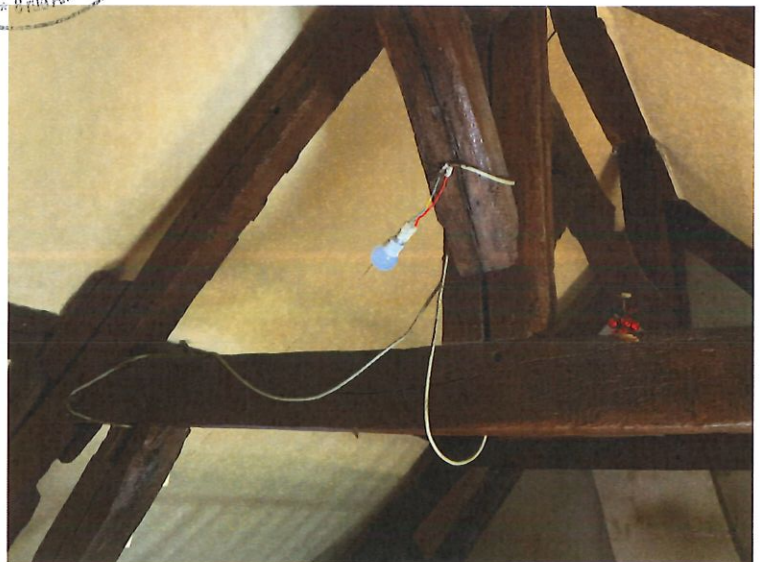
IMG_5848



IMG_5849



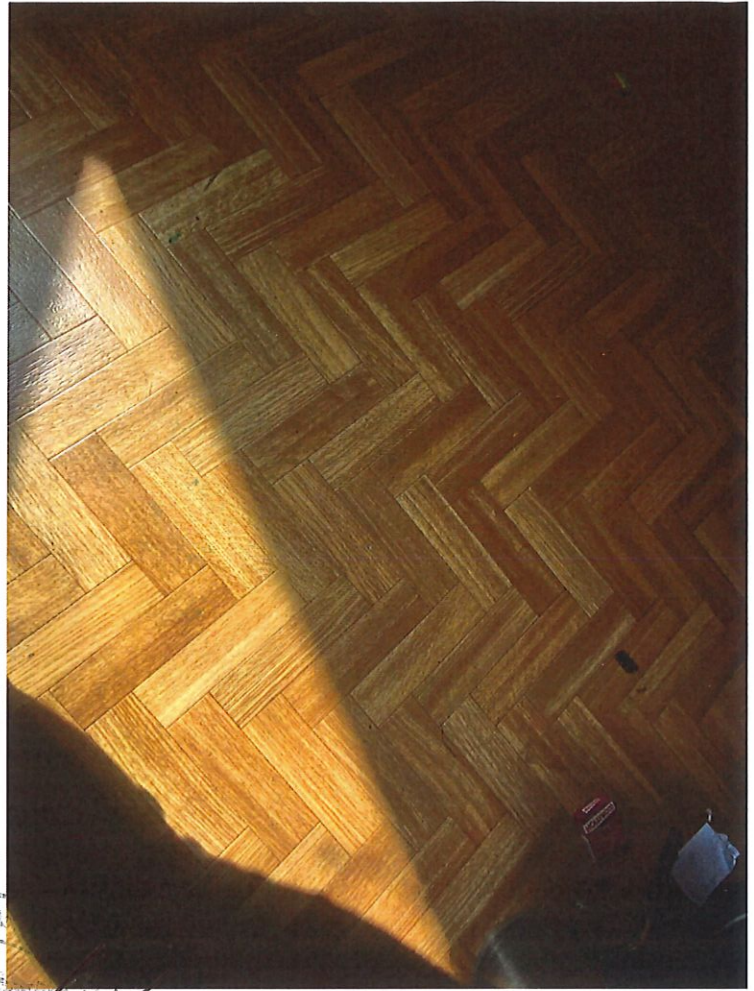
IMG_5851



IMG_5853



IMG_5856



IMG_5857



IMG_5858



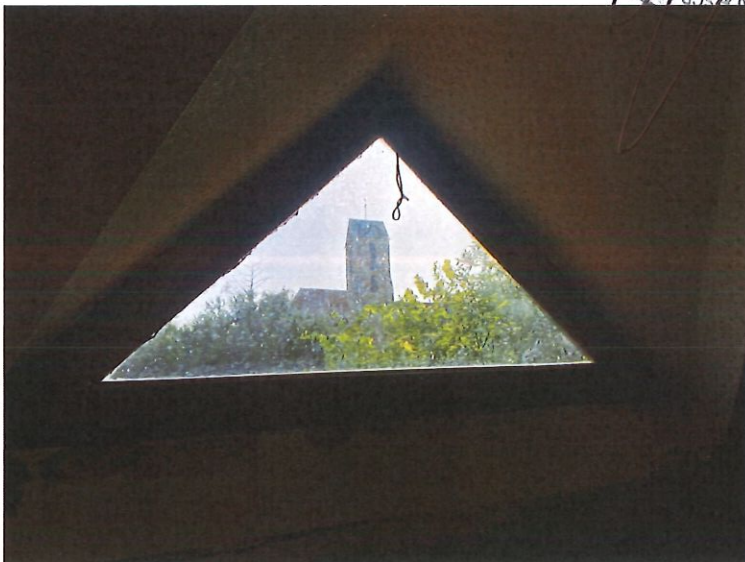
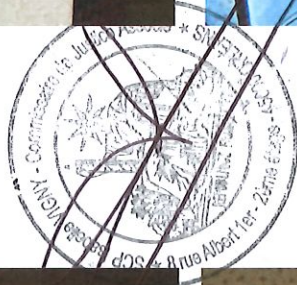
IMG_5859



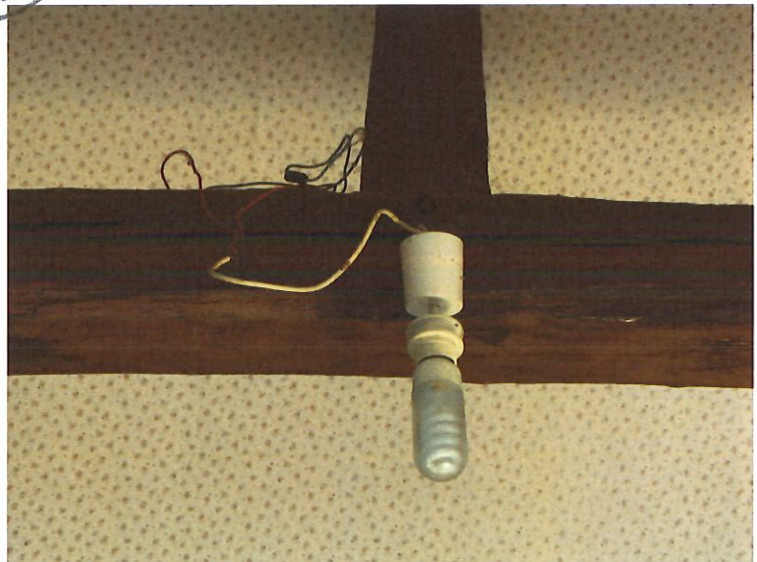
IMG_5860



IMG_5861



IMG_5862



IMG_5863



IMG_5864



IMG_5866



IMG_5867



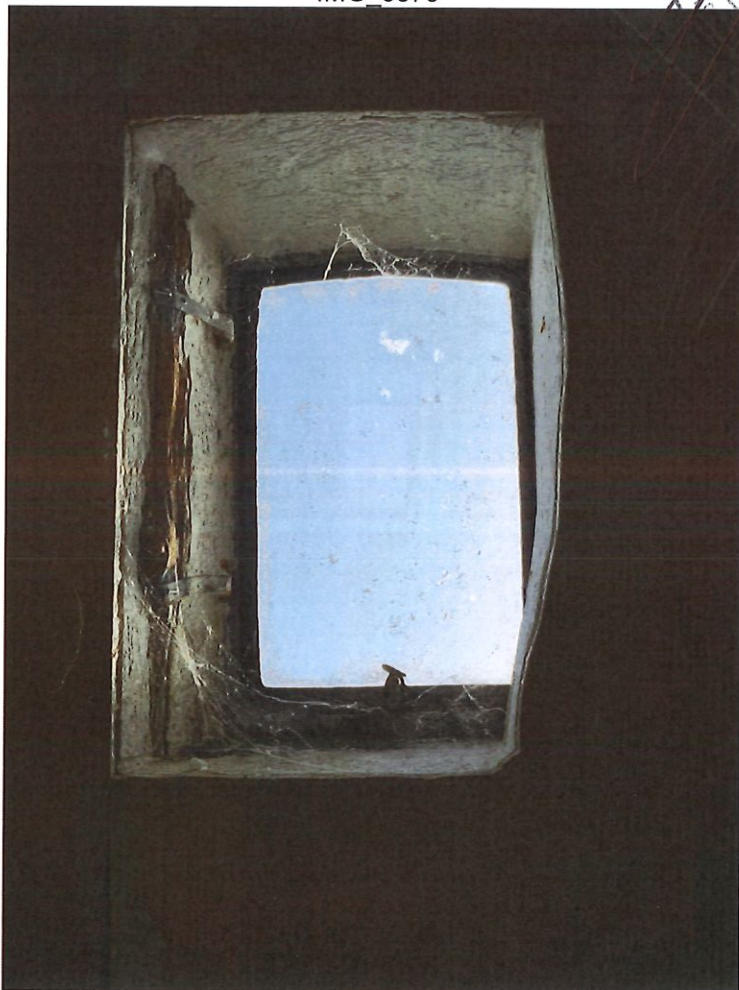
IMG_5868



IMG_5870

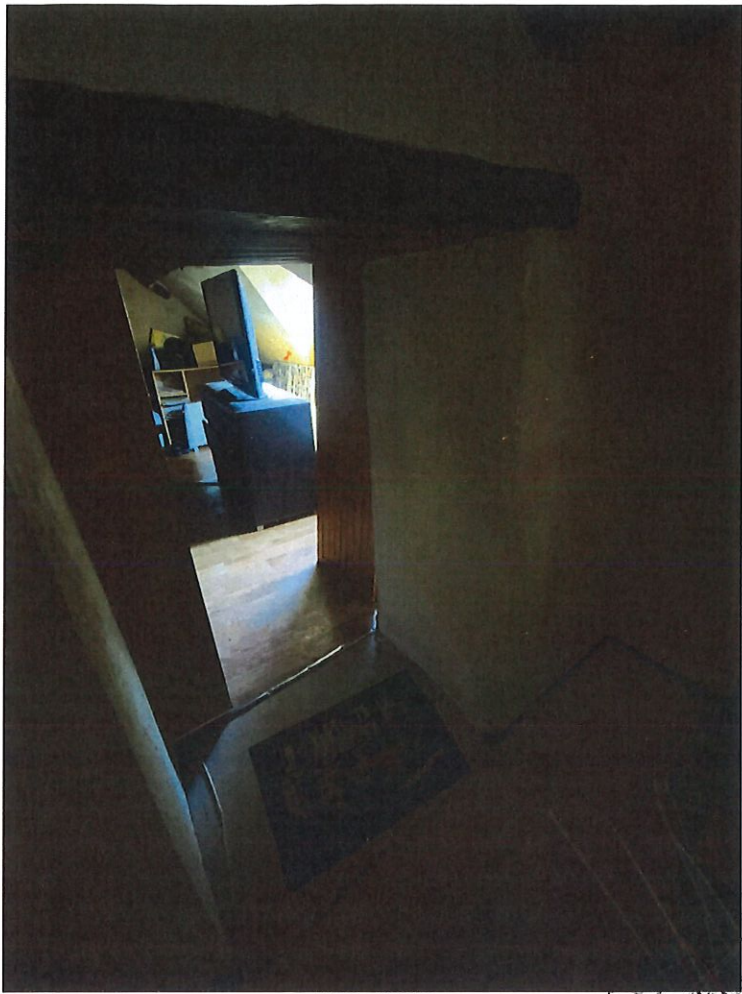


IMG_5871



IMG_5872





IMG_5873



IMG_5874



IMG_5876



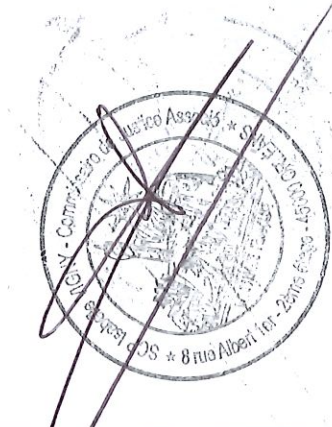
IMG_5878



IMG_5879



IMG_5880



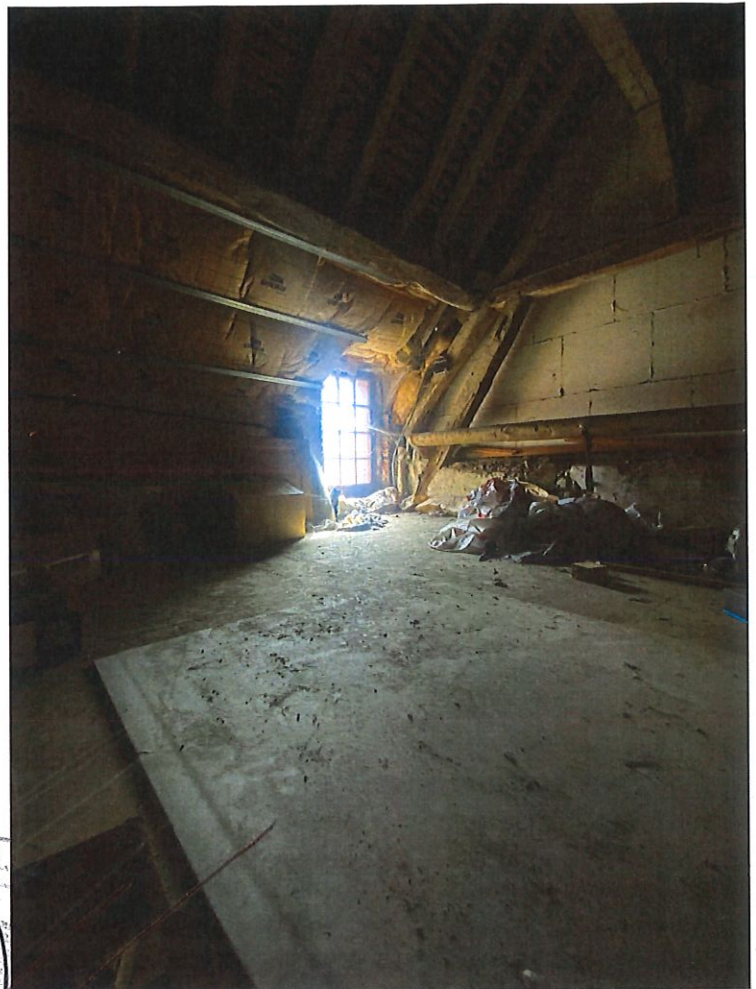
IMG_5881



IMG_5882



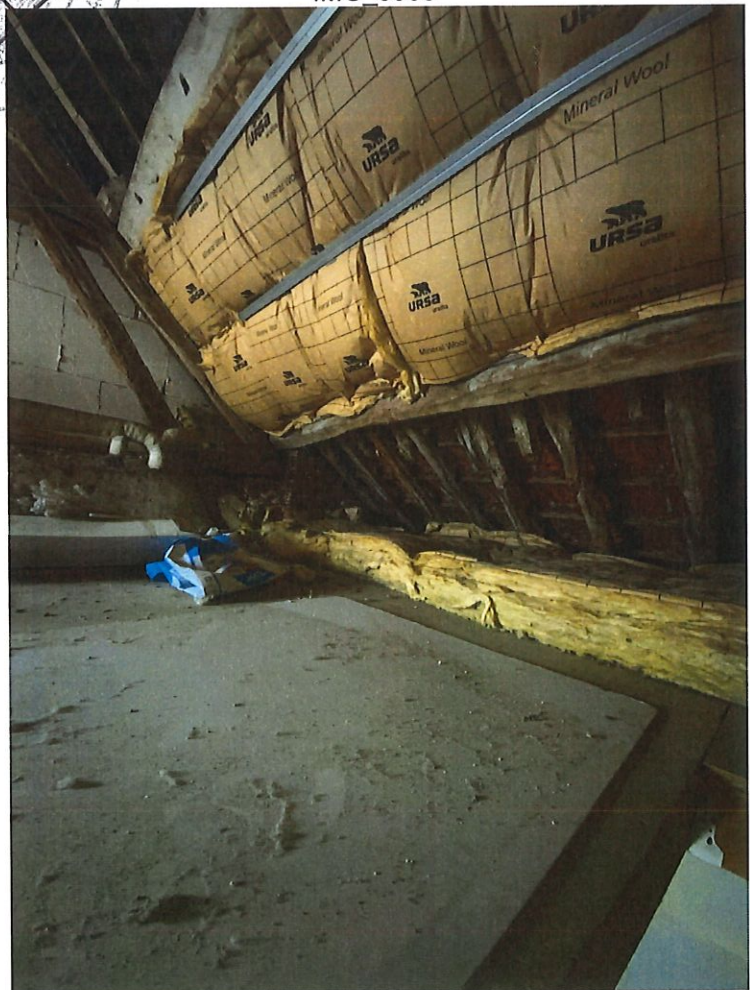
IMG_5937



IMG_5938



IMG_5939



IMG_5940

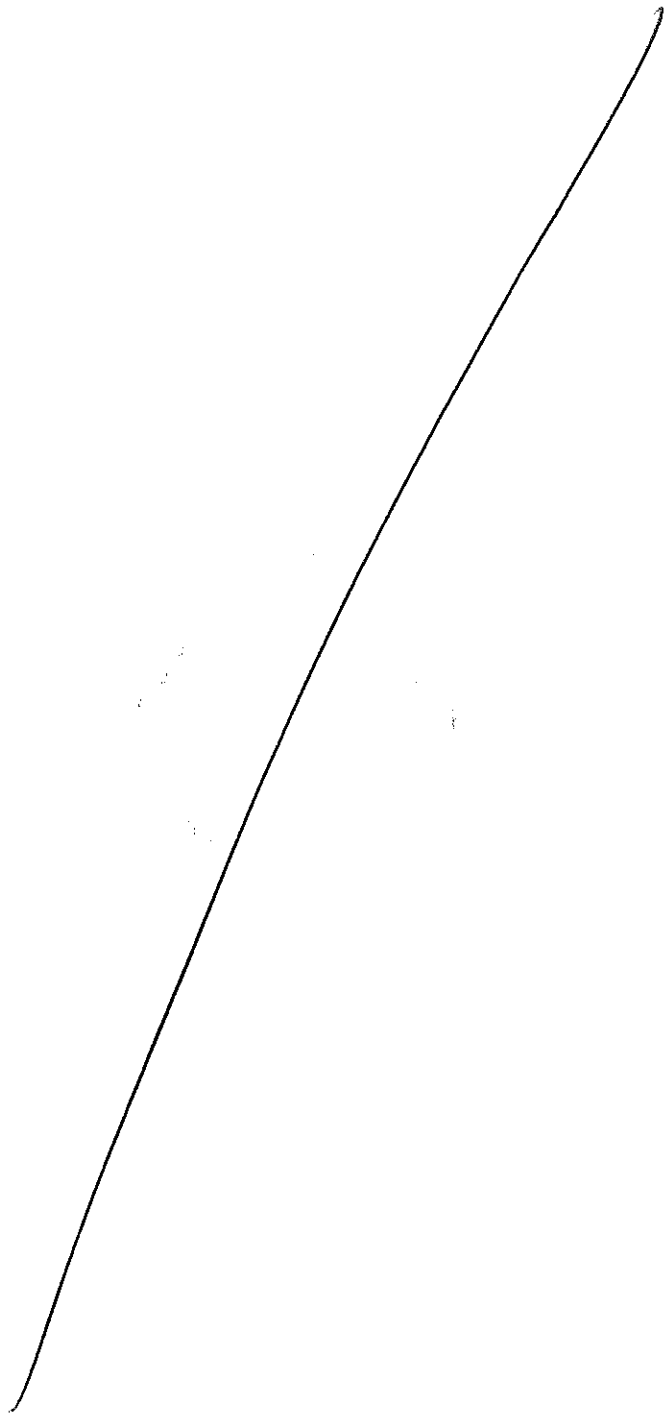




IMG_5785



IMG_5786

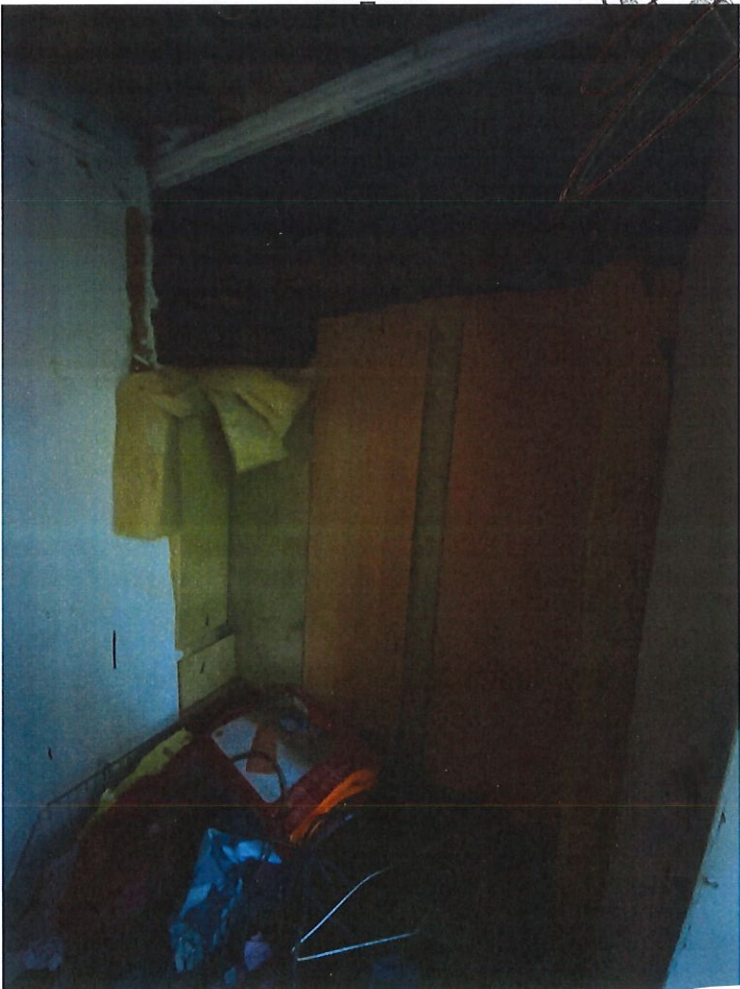




IMG_5887



IMG_5888



IMG_5889



IMG_5890



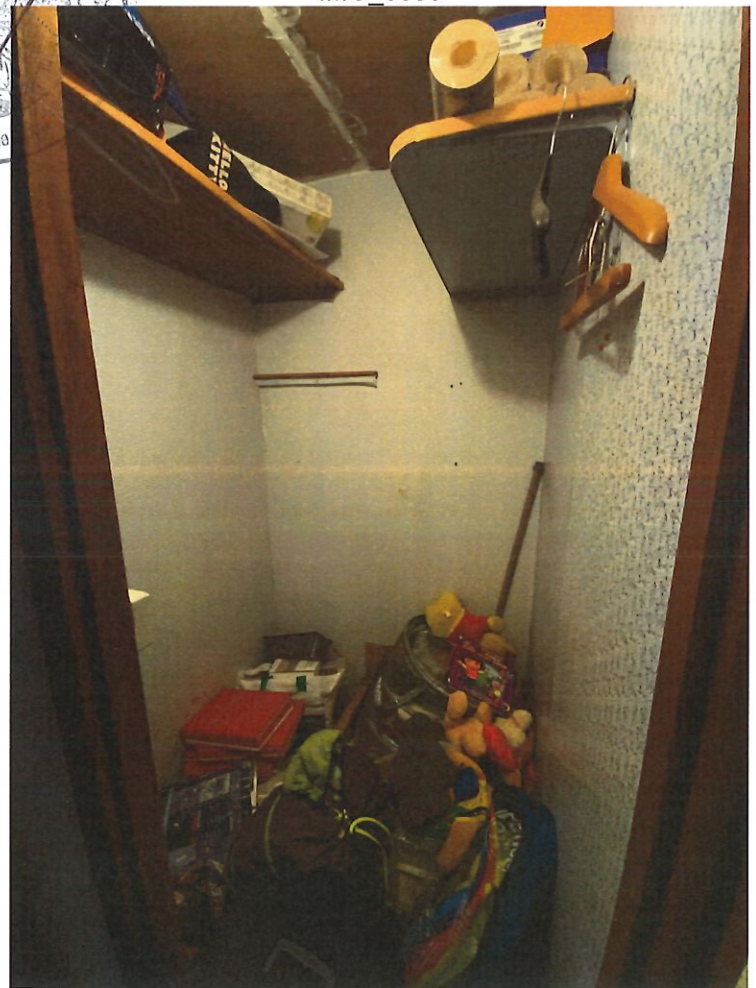
IMG_5892



IMG_5893



IMG_5894



IMG_5897





IMG_5885



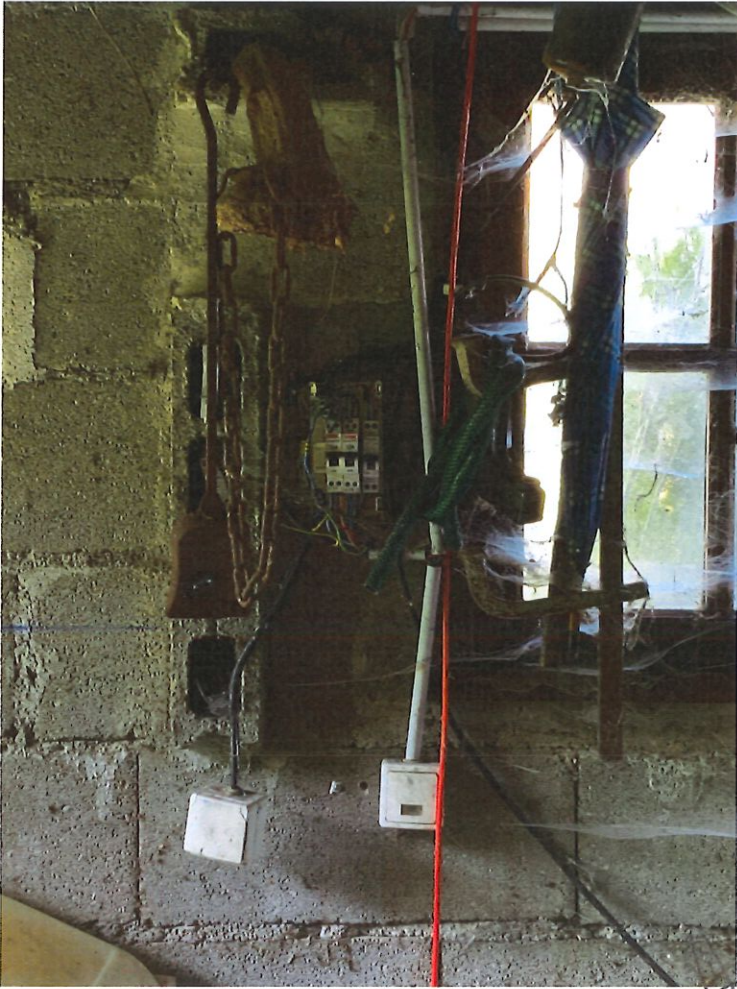
IMG_5902



IMG_5905



IMG_5906



IMG_5907



IMG_5908



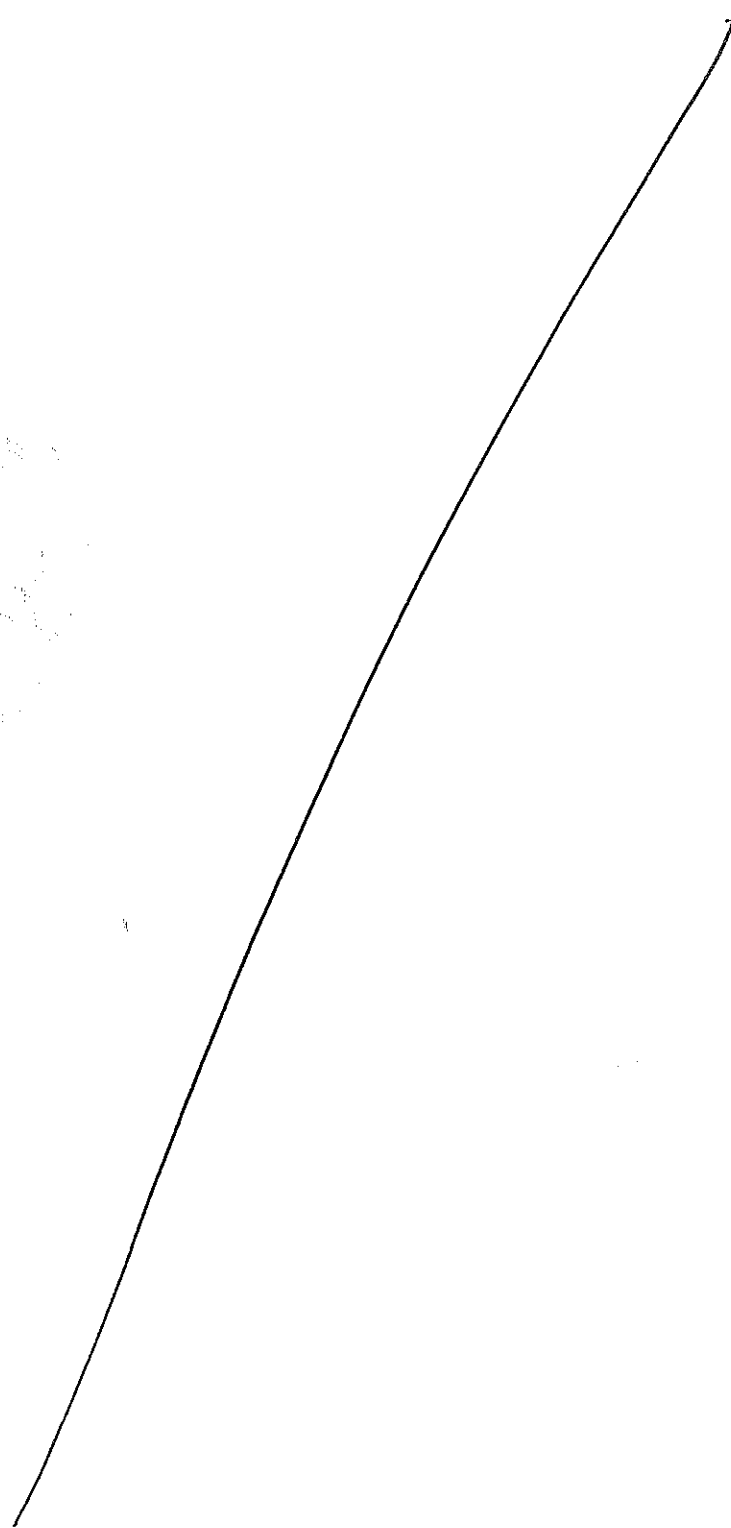
IMG_5909



IMG_5883



IMG_5884





IMG_5784



IMG_5785



IMG_5782



IMG_5783

